

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur DEHON, Maire.

Etaient présents (13) : M. DEHON, Mme CHAPELLE, Mme SOUABE, M. IBERT, Mme BRUMENT, Mme HAUZAY, M. DUCREUX, M. BIGOT, Mme DUMESNIL, M. BLONDEL, M. RATS, Mme MOUTON-QUEVAL et M. LAIR.

Pouvoir donné (2) : M. PERROT donne pouvoir à M. IBERT ;
Mme LEMONNIER donne pouvoir à Mme BRUMENT.

Secrétaire de séance : M. IBERT

Ordre du jour :

a. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024 ;

b. Communications :

a. Remerciements :

I. Subvention communale 2024 : FNACA Saint Romain de Colbosc ;

b. Subvention du Département 76

I. Attribution : subvention pour les travaux de défense incendie (création de 2 poteaux incendie au Bocquetal)

c. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

I. Relevés topographiques sur une majeure partie de la voirie de la commune – 2025

d. Arrêté de péril – Route de Tancarville – M. POITOUX

e. Radicatrail : 26 et 27 avril 2025

c. Futur lotissement à côté de la salle de sports :

a. Choix du nom et numérotation des lots ;

b. Création d'un budget annexe pour le futur lotissement ;

d. Solidarité avec Mayotte – Octroi d'une aide financière exceptionnelle pour soutenir Mayotte après le cyclone Chido ;

e. Vidéoprotection

a. Demandes de subvention : DETR, Département 76 et Fonds de concours d'investissement Le Havre Seine Métropole.

f. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

a. FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

b. Demande de fonds de concours investissement – Travaux d'enrochement – Derrière le restaurant scolaire ;

g. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde ;

h. Ressources Humaines

a. Création/suppression d'emplois et modification du tableau des effectifs – avancements de grade ;

i. Questions diverses

Ouverture de la séance :

Mr Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 06 février 2025 ouverte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Mr Le Maire demande si tout le monde a bien reçu le PV du 12 décembre 2024.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

On va mettre à la signature.

Secrétaire de séance

Il faudrait un ou une secrétaire de séance ?

Romain IBERT, secrétaire de séance

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Pouvoirs donnés

M. Bastien PERROT donne pouvoir à M. Romain IBERT.

Mme Karine LEMONNIER a donné pouvoir à Mme Patricia BRUMENT.

Introduction

M. le Maire donne une information sur l'ordre du jour du conseil municipal.

Mr le Maire : je vais vous demander de m'autoriser à faire le retrait du point n°7 concernant le Plan Communal de Sauvegarde. Je vous explique pourquoi il y avait une délibération qui était prévue. Nous étions en attente des renseignements avec la Préfecture qui nous a écrit le 4 février.

Je vais vous en faire la lecture, ça sera utile pour l'avenir donc « les mises à jour régulières des annuaires opérationnelles, listes nominatives qui par nature ne révisent pas en totalité l'organisation communale n'ont pas lieu d'être transmises en Préfecture, ni de faire l'objet d'une délibération. En revanche, une version actualisée devra nous être transmise dans le cadre de la révision quinquennale au maximum tous les 5 ans. »

C'est une information de la Préfecture.

Le point 7 est à retirer.

2. Communications

a. Remerciements

- I. Subvention communale 2024 : FNACA Saint Romain de Colbosc ;

Mr le Maire : La FNACA et son président M. LEMARCIS et M. AVENEL, le secrétaire, remercient la commune concernant la participation aux diverses manifestations et concernant la subvention qui a été attribuée.

b. Subvention du Département 76

- I. Attribution : subvention pour les travaux de défense incendie (création de 2 poteaux incendie au Bocquetal)

Mr le Maire : Pour le suivi du dossier du Département concernant les poteaux incendies, il va y avoir le versement d'une subvention de 1600€ pour la création des 2 poteaux incendie rue du Bocquetal. A savoir que nous aurons le fonds concours de la CU que l'on va pouvoir solliciter maintenant pour environ 5000€ et nous verrons si on peut le solliciter pour le prochain conseil municipal.

c. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

- I. Relevés topographiques sur une majeure partie de la voirie de la commune - 2025

Mr le Maire : La Communauté Urbaine, pour se conformer à la loi anti-endommagement des réseaux alors pour ceux qui ne savent pas chaque fois, qu'il y a du terrassement en fait qu'on entame le sol et le sous-sol, il y a un décret qui concerne l'anti-endommagement des réseaux et par conséquent il y a des obligations légales.

La Communauté Urbaine a lancé un marché public avec la société GEOFIT qui va intervenir sur la commune, il n'y a pas de date mais c'est au cours de l'année 2025 pour relever en fin de compte les plans de rue avec une précision très fine, parce que c'est un référentiel de très grande échelle.

Cela permettait de cadastrer les réseaux par rapport aux situations des bâtiments et des chaussées. Généralement, les intervenants des travaux publics consultent avant de démarrer leurs travaux. Ils peuvent savoir précisément où sont les réseaux, le but c'est d'éviter de les arracher et que les intervenants soient blessés. Ce sont les réseaux sensibles dont l'électricité, le gaz par exemple. Vous avez aussi les réseaux de chaleur qui sont des réseaux sensibles et des pipelines. Voilà la diversité et curieusement les réseaux téléphoniques souterrains ne sont pas concernés parce qu'ils n'engagent pas de dégâts aux personnes qui interviennent et par contre, il y a des risques électroniques.

d. Arrêté de péril – Route de Tancarville – M. POITOUX

Mr le Maire : ça concerne un arrêté de péril que j'ai pris pour la Route de Tancarville concernant la propriété dite de M. Poitoux. C'est une situation qui est ancienne, à savoir que M. RATS, le premier courrier que vous avez fait

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

au début 2018. Entre temps, il y a eu une caravane qui a été enlevée et depuis cette situation était restée en l'état. Il était temps d'intervenir, l'arrêté de péril, pour ceux qui ont pu le consulter je pense notamment aux habitants du Clos des Corbeillers. Je vous lis les grandes lignes, il y a eu un rapport de visite du service salubrité le 23 octobre 2024 où j'étais présent pour constater visuellement les désordres dans ce qu'on appelle un immeuble, mais en fin de compte, c'est cette propriété. Un courrier recommandé a été adressé le 5 novembre 2024 au propriétaire Mr Poitoux, l'informant de la demande de nomination de ma part d'un expert au tribunal. Le tribunal administratif de Rouen a mandaté en date du 7 novembre, un expert qui a été nommé. Suite à la visite où j'étais présent aussi, il y a eu un rapport qui a été établi le 18 novembre. Tout cela est noté sur l'arrêté concluant à l'urgence de la situation, la nécessité d'appliquer la procédure prévue à l'article du code de construction et d'habitation.

Il en ressort de cette visite de l'expert que cette bâtisse présente des désordres structurels qui se traduisent entre autres par des fissurations en diagonale de mur de brique, l'affaissement du faîtage et l'effondrement d'une partie des planchers intérieurs. L'expert considère aussi que la bâtisse présente un état de délabrement avancé nécessitant de très lourdes réfections, de très lourds travaux de réfection. Ce qui a été demandé au propriétaire sont les mesures conservatoires suivantes : procéder au clos de la parcelle par tout moyen de clôture définitive ou provisoire du fait d'un possible effondrement soudain, de mettre en œuvre des confortements provisoires sous forme de butonnage. En l'occurrence, ces étais à l'extérieur des longs pans des façades EST et OUEST au droit de chaque pas métallique, ces confortements extérieurs seront assortis d'un étalement intérieur au centre de chaque panne selon le plan de repérage établi par l'expert.

C'est l'arrêté de mise en sécurité qui est en cours à savoir que suite à cela Monsieur Poitoux, a reçu le 16 décembre la notification, le 17 janvier l'affichage, le 22 janvier cet affichage a été arraché, on ne sait pas par qui, il a été reposé le jour même et que toujours le 22 janvier, Monsieur Poitoux conteste notamment le rapport de l'expert du tribunal.

Voilà où cela en est aujourd'hui, je suis en relation étroite avec les services juridiques de la communauté urbaine, ils voient la posture à adapter suite à cette contestation de Monsieur Poitoux. Il y aura sûrement un nouveau courrier qui repartira, c'est un processus qui peut être long mais qui est entamé maintenant et la fin de la fin, s'il n'y a pas de remise en état de ce bâtiment ou en tout cas de confortement, le risque c'est qu'un moment donné, il y a une démolition qui soit prononcée. Je tiendrai informé le Conseil municipal de cette situation.

J'ai eu l'occasion de rencontrer l'inspecteur du Havre et puis l'expert du tribunal des riverains aussi pour les informer du suivi de cette situation. Il y a eu un peu de défrichage de fait depuis, il y a eu de l'élagage de fait mais rien de bien efficace en tout cas. Par conséquent, je vous tiendrai au courant en fonction de l'évolution mais ces processus qui peuvent être un petit peu long.

e. Radicatrail : 26 et 27 avril 2025

Mr le Maire : On a le Radicatrail comme tous les ans, la commune est concernée. Je ne sais pas s'il y en a qui vont le faire, le 115 km et le 63 km, le 26 et 27 avril.

3) a. Futur lotissement à côté de la salle de sports – Choix du nom et numérotation des lots (01_2025)

Mr le Maire donne la parole à M. IBERT.

M. Ibert : la commission s'est réunie pour la nomination du futur lotissement, qui sera sur la Rue de la Mare des Chaudières.

Il a été étudié plusieurs noms, notamment deux : lotissement des sports ou lotissement des lauriers. C'est un des deux choix proposés, lotissement des sports en rapport avec le dojo à côté. C'est purement un nom pour la dénomination budgétaire du lotissement. Il ne s'appellera pas forcément comme ça puisqu'il sera sur la Rue de la Mare des Chaudières. On a numéroté les 4 entrées qui sont sur la Rue de la Mare des Chaudières, en l'occurrence 196, 200, 204 et 208. Du coup, il est proposé au Conseil municipal, de valider la dénomination du lotissement, de valider la numérotation proposée et d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Mr le Maire : Dans un premier temps, il faut déterminer un nom qui est nécessaire, parce qu'il y a un budget annexe à prévoir et il faut donner un nom pour cette opération mais en fait, c'est vraiment une dénomination technique, la commission s'était orientée.

M. Ibert : Plutôt le lotissement des sports.

Débats :

M. Rats : J'ai une question. Le projet primaire donnait que 3 surfaces, vous en donnez 4.

On m'a dit que les 4 sorties donnaient sur la place sur le parking des sports.

C'est vrai ou ce n'est pas vrai ?

M. Ibert : Il y a un plan qui a été étudié en commission.

M. Rats : je me pose la question.

M. Ibert : ça donne sur le passage qui est lié au parking.

M. Rats : D'accord donc ça veut dire que pour chaque sortie de ces gens-là, ils vont être obligés de prendre tout le parking pour sortir au bout

M. Ibert : oui

M. Rats : à droite

M. Ibert : oui parce qu'il y a un sens de circulation.

M. Rats : c'est une aberration ! Vous avez validé ça ?

Mr le Maire : Tiens pourquoi une aberration ?

M. Rats : pourquoi c'est une aberration, c'est une bonne question ! Bien sûr, il y a souvent des bonnes questions. On avait prévu une route qui sortait directement sur la Rue de la Mare des Chaudières.

M. le Maire : vous aviez prévu et vous aviez prévu beaucoup de choses.

M. Rats : vous y étiez aussi Mr Dehon

Mr le Maire : Absolument pas, pas du tout, je vous rappelle que ce fameux plan.

M. Rats : Qui a amené l'idée ?

Mr le Maire : c'est moi qui ai amené l'idée mais qui a amené le plan en Conseil municipal c'est vous M. Rats.

M. Rats : Oui

Mr le Maire : personne d'autre.

M. Rats : Bien sûr que c'est moi, je n'ai quand même pas honte de l'avoir fait.

Mr le Maire : Ah ce n'est pas un problème de honte.

M. Rats : donc je rappelle que d'un point de vue sécurité, nous sortions sur la route de la Mare des Chaudières. Vous pouvez me regarder avec vos grands yeux Mr Dehon.

Honnêtement, ça m'amuse.

Au moins, les gens ils sortaient ils pouvaient partir à droite ou à gauche. Là ils vont être obligés à chaque fois de sortir sur le parking et à droite donc par conséquent je voulais juste vous dire.

M. Ibert : C'est ce qui se passe à l'école aujourd'hui

M. Lair : il n'y a pas de sortie de maison, direct sur le parking. Je vous l'ai déjà dit en commission.

M. Ibert : Mme Chapelle quand elle sort de chez elle, elle sort directement sur le parking.

M. Lair : elle a une route devant chez elle.

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Ibert : je reformule M. Rats

M. Rats : Il y avait moyen de faire différemment.

Laissez-moi finir.

Je ne conçois pas du tout ce côté de manque de sécurité.

Mr le Maire : manque de sécurité

M. Rats : mais bien sûr Mr Dehon, j'espère pour vous qu'il n'y aura pas de problème sur le parking. Quand le parking est plein, comme c'était le cas cette semaine.

Mr le Maire : non pas de problème sur le parking, on commence à connaître le refrain, à chaque fois qu'il y a un projet qui sort vous parlez de sécurité

M. Rats : vous n'autorisez pas qu'on puisse débattre

Mr le Maire : mais si on débat justement donc là

M. Rats : vous me coupez la parole tout le temps.

Je vous dis que quand il va y avoir un pépin sur le parking parce que là ce n'est pas sur une route que l'on va sortir c'est sur le parking c'est vous qui en auriez la responsabilité Mr Dehon.

Par conséquent, je dis au conseil que je ne cautionnerai ni le nom ni la validation de ce projet.

Mr le Maire : pas de problème

M. Lair : je suis déjà intervenu au niveau de la commission, j'ai rapporté les propos dont on a déjà discuté. La sortie sur le parking est dangereuse, je le rappelle. Les gamins de l'école viennent au périscolaire à pied et ils traversent le long du parking. Les gamins viennent faire du ludisports à la salle de sports.

La sortie, tout ça pour avoir un terrain supplémentaire c'est bien hein. Sauf que la responsabilité elle est à vous et nous et moi je ne validerai pas non plus ce projet pour sortir sur un parking et j'ai fait constater et j'ai envoyé un message et j'ai failli revenir après la commission parce que les gens de la commission étaient restés en mairie je suis parti puis les gens je suis repassé les gens étaient encore restés en mairie, j'ai été voir à la salle des sports il y avait des voitures garées à l'extérieur du terrain il y avait des voitures dans tous les sens.

Quand M. Ibert m'a dit que le parking n'était pas utilisé à la commission le parking était plus que plein il y avait des voitures en double file, vous m'avez dit quand je vais chercher mes enfants au ludisports il y a 4 voitures

M. Ibert : exactement

M. Lair : je vous ai répondu à chaque fois que le...

M. Ibert : il n'est pas plein tout le temps

M. Lair : non non, pas une fois tous les 3 mois

M. Ibert : il faut que

M. Lair : c'est faux ce n'est pas une fois tous les 3 mois et à chaque fois qu'il y a des manifestations et à chaque fois qu'il y a

M. Ibert : je pense que j'y vais plus de fois que vous

M. Ibert : non non non je peux vous dire que la récurrence quand il est plein

M. Lair : non il est plein

M. Ibert : et en plus le sujet c'est ça, vous avez parlé de recréer des stationnements et là le bien de recréer des stationnements pour 10 places supplémentaires alors qu'il y a 40 voitures qui sont ponctuellement en supplément qui dépassent la capacité du parking clairement on n'est pas dans un truc qui est régulier on est dans une

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Lair : très bien là les gens étaient garés tout le long le long du terrain constructible et il y avait des voitures partout. Toutes ces voitures-là ne pourront pas se garer les gens quand ils rentreront chez eux même si c'est 3 fois pardon 4 fois par an les gens quand ils ont des

Bah vous verrez bien ce qui se passera mais moi je ne validerai pas l'entrée.

M. Ibert : suivant des événements qui sont un petit peu plus, c'est tout

M. Rats : et pour vous répondre M. Dehon, par rapport au projet primaire que j'avais présenté en janvier.

Je tiens à rappeler quand même qu'en janvier 2023 vous n'êtes venu à aucune, je dis bien à aucune de vos permanences de janvier vous étiez venu me voir en me disant je ne peux pas avec mon boulot il y avait les vœux.

Je ne vous ai pas vu une seule fois en janvier 2023 la seule fois que je vous ai vu avant c'était au moment où je préparais mes vœux vous m'aviez juste dit c'est trop long je me rappelle très très bien, j'ai au moins la mémoire.

Je n'ai pas pu travailler avec vous.

Mr le Maire : ce projet-là, il avait été initié bien avant quand vous l'avez présenté en Conseil municipal vous avez présenté la planche et plusieurs personnes qui étaient de l'ancien conseil étaient surpris de la découvrir en direct. Donc ne dites pas que c'était un travail collectif vous aviez déjà présenté

M. Rats : je ne vous ai pas vu donc je ne pouvais.... mais non je tenais juste à dire

Mr le Maire : vous avez travaillé dans votre coin, ce n'est pas nouveau.

Mme Chapelle : à l'époque j'étais adjointe, je n'ai pas eu connaissance aussi de ce plan

M. Rats : ce n'était pas vous qui vous en occupiez

Mme Chapelle : non mais en réunion d'adjoints, c'est qu'on partage quand même ces questions-là

M. Rats : on en a parlé

Non non c'est malhonnête de dire ça, vous n'avez pas le droit de dire ça

M. Ibert : en tout cas, c'est un beau projet pour la commune parce que là on est quand même là pour débattre pour la commune pas pour les petites guerres internes. Moi ce que je vois c'est qu'il y a des jeunes couples qui vont pouvoir arriver au sein de la commune de la Cerlangue et ça c'est très bien

M. Lair : mais il n'y a pas de souci par rapport au lotissement, c'est la sortie qui est gênante

M. Ibert : la sortie n'est pas problématique,

M. Lair : elle sort sur le parking, c'est tout

Mme Souabe : ces gens font attention surtout enfin je veux dire la sortie c'est comme à l'école le parking les gens qui sont garés ils reculent, les enfants ils circulent.

Mr le Maire : M. Rats puisqu'on parle lotissement le clos des corbeillers c'est quand même bien vous qui aviez modifié le plan d'aménagement et de lotir. L'accès qui devait déboucher dans le lotissement derrière c'était votre décision unique

M. Rats : ah pas du tout

Mr le Maire : à bien sûr que c'est vous parce que vous avez une délégation des habitants

M. Rats : parce que les habitants d'à côté refusaient de faire le lotissement. Sur le permis d'aménager, on avait prévu de pouvoir le modifier au cas où on pouvait évoluer après

Mr le Maire : alors ça a été votre décision uniquement et ça met d'autres problèmes derrière dans le Clos des Corbeillers

M. Rats : pas du tout, vous avez participé aux réunions

Mr le Maire : non ce n'est pas moi qui ai signé la modification du permis d'aménager

M. Rats : non c'était moi, j'étais le Maire, forcément

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Mr le Maire : alors seulement pas d'accord, ça permettrait de désenclaver parce qu'aujourd'hui c'est une voie privée

M. Rats : mais ne vous énervez pas, Mr Dehon, je vous dis que ça ne s'est pas passé comme ça, c'est un mensonge

Mr le Maire : je ne m'énerve pas. Utiliser les mots que vous voulez

M. Rats : ce n'est pas un mensonge j'ai signé parce que j'étais maire et on a un bouché au bout parce que les gens voulaient. On a demandé ce qu'il en était, tout le monde est venu ici.

Mr le Maire : tout le monde. Pas les acheteurs du Clos des Corbeillers, vous avez vu que les voisins du Clos des corbeillers

M. Rats : mais les gens qui étaient en place, les gens, avant il n'y avait pas d'habitants au Clos des Corbeillers.

Mr le Maire : Les gens n'ont pas acheté pour ça et ils se retrouvent aujourd'hui avec une voie privée qui devrait être publique que la CU ne reprend pas parce que c'est en impasse

M. Rats : il y a juste un tas de terre au bout qui a fait un talus qu'on pouvait ouvrir.

Vous êtes de mauvaise foi.

Mr le maire : des fois vous êtes dans les hauts et des fois vous êtes dans le jeu, c'est ça c'est ça.

M. Ibert : est-ce qu'on vote

Mr le Maire : pour le nom du lotissement, c'est une appellation technique.

Donc qui est pour le lotissement des Lauriers,

Pour le lotissement des sports

Je vous remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Permis d'aménager n° 76169 24 C0001 accordé le 10 janvier 2025 ;

Vu la Commission Environnement/Transition Ecologique du 29 janvier 2025 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la numérotation des lots et du futur lotissement communal sont nécessaires pour la fibre et les différents réseaux.

La commission Environnement Transition Ecologique s'est réunie le 29 janvier 2025 pour proposer au conseil municipal, une dénomination au futur lotissement communal et sa numérotation.

Monsieur le Maire propose 2 dénominations pour le futur lotissement communal :

- Lotissement des Lauriers ;
- Lotissement des Sports.

Ainsi que la numérotation suivante des lots :

Lot 1, superficie : 526 m²: 196 Rue de la Mare des Chaudières ;

Lot 2, superficie : 662 m²: 200 Rue de la Mare des Chaudières ;

Lot 3, superficie : 727 m²: 204 Rue de la Mare des Chaudières ;

Lot 4, superficie : 753 m²: 208 Rue de la Mare des Chaudières.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider la dénomination du futur lotissement ;
- De valider la numérotation suivante :
 - o Lot 1, superficie : 526 m²: 196 Rue de la Mare des Chaudières ;

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

- Lot 2, superficie : 662 m²: 200 Rue de la Mare des Chaudières ;
 - Lot 3, superficie : 727 m²: 204 Rue de la Mare des Chaudières ;
 - Lot 4, superficie : 753 m²: 208 Rue de la Mare des Chaudières.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 12

3) b. Futur lotissement à côté de la salle de sports – Création d'un budget annexe pour le lotissement des Sports à LA CERLANGUE (02_2025)

Mr le Maire : ça permet d'amener à la délibération suivante qui est donc la création d'un budget annexe, à savoir que depuis la 1^{ère} opération, on va dire avec le Cabinet AHMES, qui a été mandaté. Il faut créer un budget annexe, c'est une obligation et donc pour pouvoir passer cette délibération que vous avez reçue maintenant on a le nom du lotissement. Il est proposé au Conseil de dénommer ce lotissement Clos des Sports, nécessité de créer le budget annexe et d'adopter la délibération suivante la création du budget annexe du lotissement le Clos des sports et le reste vous avez eu la délibération.

La Commune de LA CERLANGUE a pour projet l'aménagement d'un futur lotissement communal de 2668m², il sera composé de 4 terrains à bâtir. Le permis d'aménager n° 76169 24 C0001 a été accordé en date du 10 janvier 2025.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains à bâtir dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. De plus ce budget annexe permet de connaître le coût final de l'opération.

Le budget lotissement est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)(BOI-TVA-IMM-10-20-10).

A ce titre les recettes et dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes, le prix de vente des terrains sera également fixé en HT. Les recherches ne permettant pas de déterminer si la commune agit dans le cadre de gestion patrimoniale, c'est la TVA sur prix total qui s'appliquera.

Il convient de créer un budget annexe de la comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

Il est proposé au Conseil de dénommer ce lotissement des Sports.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M57 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un budget annexe pour les opérations concernant l'aménagement du lotissement des Sports à La Cerlangue ;

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la création d'un lotissement communal situé Rue de la Mare des Chaudières à La Cerlangue ;
- De décider de la création du budget annexe de lotissement des Sports ;
- De décider d'assujettir ce budget annexe au régime de la TVA : réel et trimestriel, et d'autoriser les démarches d'enregistrement du budget auprès du SIE compétent ;

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

- De soumettre ce budget à la comptabilité des stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 12

4) Solidarité avec Mayotte – Octroi d'une aide financière exceptionnelle pour soutenir Mayotte après le cyclone Chido (03_2025)

Mr le Maire : tout le monde a reçu cette délibération solidarité avec Mayotte son titre hein c'est auprès d'une aide financière exceptionnelle pour soutenir Mayotte après le cyclone Chido.

Il y a des modalités d'attribution qui existent c'est le versement de dons à un fonds de concours spécifique existant c'est l'idée ou sinon procéder au versement de dons à une association existante.

La commune de la Cerlangue se propose pour le versement d'une aide exceptionnelle auprès du Fonds de concours n°1-2-00498, le reste vous l'avez vu et il est proposé au Conseil municipal d'adopter une aide financière. La dernière fois que la commune a fait une aide financière c'était pour l'Ukraine, à l'époque une proposition qu'on avait fait, on peut en discuter, je vous propose 1000€.

Ça reste ouvert. Est-ce qu'il y a des réactions, très bien à ce moment-là si on part sur 1000€.

Je vous remercie pour mon Mayotte.

Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido a frappé Mayotte, causant des dégâts considérables sur l'ensemble du territoire. Ce département ultramarin a subi la destruction de nombreuses infrastructures essentielles, notamment les routes, les écoles et les réseaux d'eau et d'électricité. Plusieurs milliers de familles, déjà en situation de précarité, se retrouvent aujourd'hui sans abri, confrontées à des conditions de vie critiques. Cette catastrophe a également entraîné un risque sanitaire majeur, avec des perturbations dans l'accès aux soins et la distribution d'eau potable.

Face à cette situation d'urgence, une mobilisation nationale est en cours pour venir en aide aux habitants de Mayotte.

En effet, les communes et intercommunalités ont été appelées à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte. Une aide financière exceptionnelle de la Commune de LA CERLANGUE constitue un véritable soutien envers les concitoyens de Mayotte en détresse. Cette contribution permettrait de participer aux efforts de reconstruction et de répondre aux besoins urgents des sinistrés.

Les collectivités disposent de deux modalités d'attributions :

- Procéder au versement de dons à un fonds de concours spécifique existant ;

- Procéder au versement de dons à une association existantes.

La Commune de LA CERLANGUE souhaite proposer le versement d'une aide financière exceptionnelle auprès du fond de concours 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » sous la responsabilité de la Direction générale des outre-mer (DGOM) qui alimente le programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que le 14 décembre 2024, le cyclone Chido, d'une intensité exceptionnelle, a frappé Mayotte, causant des dégâts considérables sur l'ensemble du territoire notamment, la destruction de nombreuses infrastructures essentielles, notamment les routes, les écoles et les réseaux d'eau et d'électricité,

Considérant que les besoins humanitaires sont immenses, avec notamment des risques sanitaires importants,

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Considérant que l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus,

Considérant que face à cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, la commune de LA CERLANGUE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte,

Considérant l'urgence de la situation,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 euros au fonds de concours 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » ;
- D'acter que l'aide financière sera versée par virement au fonds de concours 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » sur le compte bancaire correspondant au relevé bancaire transmis lors de la demande ;
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

5) a. Vidéoprotection – Demandes de subventions DETR – Subvention Département 76 et Fonds de Concours d'investissement Le Havre Seine Métropole (04_2025)

Mr le Maire : Romain, à nouveau toi, si tu veux bien.

M. Ibert : vidéoprotection, en remontant l'historique pour les sinistres, on a vu qu'en 2021 on a eu un vol du camion au service technique qui avait coûté 45 000€ le sinistre. Ce qui avait conclu au rachat de notre camion. Par la suite, on a eu plusieurs tentatives d'effraction, le départ de feu aussi de l'été dernier sur la salle polyvalente, du coup le projet avait été évoqué de faire de la vidéo protection. Les 3 devis ont été étudiés A été retenu l'entreprise cavas qui a été la plus pertinente en termes de coûts et de proposition, qui est la proposition la plus adaptée.

Il y a aussi la pose d'une alarme au service technique qui est prévue et puis la salle de sports qui seront mis aussi sous alarme pour ça

Mr le Maire : la salle de sports ce n'est pas pour l'instant.

La salle de sports s'est un sujet sur la centrale incendie qui va être à regarder.

On peut faire c'est rappeler les montants que vous n'avez pas connaissance en fin de compte des 3 entreprises parce qu'on en avait parlé lors de la délibération en décembre afin de demander à ce que les communes soient déclarées en vidéoprotection pour information le dossier a bien été bouclé, envoyer à la préfecture et d'ici fin février. Il y a une commission qui regarde les éléments techniques transmis puis derrière logiquement autorise la commune de la Cerlangue à être sous vidéo protection. Alors c'est des cerfa à compléter, une tonne de papier, merci Aline parce qu'il y a eu beaucoup de boulot là-dessus pour faire simple il faut faire un cerfa par caméra donc voilà ça en fait 4. Une lettre de motivation a rédigé pour compléter ce que disait Romain. En fait l'analyse des offres que je vous ai expliqué qu'une des 3 entreprises n'avait pas rendu d'offre donc une 4e avait été sollicitée. Elle a rendu son offre et ça a permis d'avoir un référentiel pour regarder donc les 3 entreprises qui ont répondu, c'était NGE Connect sachant que la base est commune. C'était le rapport de l'expert de gendarmerie, on part avec des éléments techniques comparables, NGE Connect était à 58 902€ pour vous donner une idée, l'autre entreprise que je remercie parce qu'elle est venue on va dire au dernier moment c'est IB'son, c'est une entreprise qui a équipé Saint-Romain-de-Colbosc pour votre information ainsi que Manéglise. Les entreprises sollicitées sont connues de la gendarmerie mais on va dire favorablement donc la 3e entreprise cavas qui a été

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

retenue donc pour 14 287€, c'est une entreprise locale, elle est basée à Lanquetot. L'installation des systèmes, ça veut dire aussi à un moment donné des vérifications des contrôles. L'avantage c'est qu'en plus non seulement d'être les moins chers ils habitent à côté.

L'alarme de la mairie qui est existante mais qui n'avait jamais servi depuis que la mairie est neuve, a été remise en état pour faire simple juste une batterie à changer et puis deux contacteurs de porte qui étaient mal branchés depuis l'origine donc là elle va être fonctionnelle chaque personne qui rentre dans la mairie donc le personnel communal évidemment et puis les adjoints et moi-même

M. Rats : je ne peux pas vous laissez dire qu'elle n'a jamais fonctionné puisqu'elle a fonctionné

Mr le Maire : mais pourquoi vous l'avez arrêtée

M. Rats : alors c'est mis dès le départ, elle a fonctionné, puis elle s'est vite mise en panne et elle nous a appelé plusieurs fois la nuit dont nous Jean-Michel qui est allé aussi plusieurs fois. On a appelé le dépanneur et ça s'est retrouvé complètement coincé, ils n'ont pas trouvé ce qu'il y avait. Ils devaient revenir et ça ne s'est pas fait voilà mais elle a fonctionné donc pas longtemps

Mr le Maire : non pas longtemps c'est plusieurs années ça ne fonctionnait pas alors pour info juste savoir donc la société Cavas qui nous a remis en état donc pour 0€ l'alarme. Pour ceux qui connaissent le site, en fait, les contacteurs de porte qu'il y a derrière étaient inversés électriquement voilà donc 2 coups de tournevis ça été remis en état.

M. Rats : vous avez la même chose pour les toilettes. Les toilettes ne fonctionnent pas depuis le début non plus

Mr le Maire : non si, ils fonctionnent justement

M. Rats : Ah ouais ouais ouais

Mr le Maire : eh bien, retournez y.

M. Rats : j'irai

Mr le Maire : ça vous faites bien d'en parler parce que M. Guérin qui était adjoint à ce moment-là s'est occupé du sujet avec Thomas Sailly qui est venu 2 ou 3 fois. Comme tout le monde, enfin tout le monde ne le sait pas, il y a des problèmes de pente, mais enfin après tout pourquoi pas et donc en fait euh il y avait 2 sujets un sujet de raccord dans un des regards extérieurs qui n'était pas bon et pas lissé donc ça s'accumulait. Il faut se souvenir que ça fait un paquet d'années qu'il y a des petits hydro curages qui se font

M. Rats : on a fait des modifs entre deux

Mr le Maire : Ben là ça fonctionne ça fait plusieurs mois qu'il n'y a plus de problèmes

M. Rats : tant mieux

Mr le Maire : voilà tant mieux

M. Rats : et puis on a refait tout l'intérieur en ciment on avait refait ça fonctionnait

Mr le Maire : On va dire que ce n'était pas suffisant encore, mais là, on croise les doigts, le problème est réglé depuis plusieurs mois puis bon une histoire de papier peut être

Enfin ce problème-là est réglé

M. Ibert : voilà donc concernant la vidéoprotection parce que c'est quand même le sujet. On a 14287€ HT, la majorité est soumise à la subvention donc on a la DETR autour de 5000€, le département pour 3500€, le fonds de concours de la CU pour 2857€ et donc un reste à charge qui est indispensable obligatoire de 2857€, pour la commune.

Mr le Maire : je me permets effectivement je venais de vous donner le prix de IB'Son parce que je vous ai dit où est-ce qu'ils avaient travaillé, vous m'excusez donc c'est 48 472,16€

M. Lair : quelle est la différence. Il y a 30 000€ d'écart

Mr le Maire : tout à fait sans doute de dingue

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Lair : ça paraît quand même énorme

Il y a des coûts d'entretien et tout ça derrière c'est enfin il y a au moins une maintenance et des entretiens derrière c'est correct alors il y a une garantie d'un an mais après il y a alors ça paraît, enfin 30000€ d'écart si c'est vraiment le même matériel.

Mr le Maire : La petite musique qui se dit un peu partout c'est que c'est que grosso modo pour faire de la vidéoprotection c'est 10000€ par point d'implantation c'est le ratio généralement qui est annoncé donc les entreprises se calent grosso modo sur ces tarifs-là et c'est la gendarmerie qui nous l'avait dit en plus.

Le truc c'est que les matériels en fait par exemple pour les caméras il n'y a pas 36 marques de caméras et de fournisseurs bon quand j'ai reçu les offres, je peux en parler librement, en off, j'ai redemandé en fin de compte à l'adjudant-chef référent expert de Rouen celui qui nous a établi le cahier des charges et le rapport technique initial, il a regardé les offres et nous a fait un retour en disant bah grosso modo qu'elles étaient similaires il y a un qui avait un serveur qui était un peu plus costaud mais en termes de qualitatif de caméra, il y avait aussi un sujet sur certains qui proposaient la transmission hertzienne par radio du signal sauf que sur des grandes distances, en plus en ayant des lignes très haute tension entre deux c'était quand même pas une garantie de résultat et savoir aussi qu'une personne du Havre qui travaille en vidéoprotection, on le dit au Havre c'est la communauté urbaine pas une entreprise, elle nous a expliqué qu'ils étaient en train de se débarrasser de la transmission hertzienne parce que c'était assez sensible notamment quand il y a des rajouts d'émetteur, type 4G/5G, notamment des pertes de signal et de transmission, voilà le contexte.

L'analyse est surprenante. J'ai été contacté par un maire qui s'interrogeait parce que les coûts qu'il avait entendus était étonnant.

Le qualitatif est là, c'est sûr. C'est plutôt une bonne nouvelle parce qu'effectivement, ce que disait Romain, le reste à charge pour la commune va être léger, soit 2900€.

M. Lair : par rapport à la ligne budgétaire, c'était prévu comment. A la base, il faut prévoir une ligne budgétaire commune.

Mr le Maire : bien sûr

M. Lair : on n'a pas fait de DM

Mr le Maire : pour l'instant

M. Lair : comme ce n'était pas prévu, je cherche une explication

Mr le Maire : la délibération s'est pour demander des subventions. On va bientôt parler du budget 2025. Je vous donnerai les dates de la commission de finances et du conseil municipal pour le vote du budget.

M. Lair : c'est pour le prochain budget

Mr le Maire : il n'y a pas de souci

Monsieur Le Maire expose que le projet de vidéoprotection sur la commune de la Cerlangue, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base du devis de l'entreprise CAVAS à 14 287,36 € HT, soit 17 144,83€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'une subvention du Département 76 et du Fonds de Concours d'investissement de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
CAVAS	14 287,36 € HT	DETR (35%)	5 000,58 €
		Département 76 (25%)	3 571,84 €

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

		Fonds de concours d'investissement – Le Havre Seine Métropole	2 857,45 €
		Commune de La Cerlangue - Financement sur fonds propres	2 857,49 €
TOTAL DEPENSES	14 287,36 €	TOTAL RECETTES	14 287,36 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 14 287,36€ HT ;
- D'approuver le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 14 287,36€ HT ;
- D'approuver le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :..... 0

Abstention :..... 0

Pour : 15

Mr le Maire : pour les alarmes d'ailleurs je me suis mis un petit post-it, elles vont être mises en fonction ce mois-ci en février et pour les services techniques qui est le bâtiment sur lequel on a quand même subi des vols. Il y en a pour 1600€ d'alarme tout simplement, ça nous prémunira à l'avenir des vols j'espère et des montants importants ont été perdus là je vais faire un petit calcul sur les coûts qui sont restés à la charge de la commune et on dit pour 8800€ ça c'est pareil, l'alarme des services techniques aurait pu être posée quand même depuis longtemps.

6) a. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole : FINANCES – FISCALITE – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – GESTION DES DECHETS – REVISION : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (05_2025)

Mr le Maire : Le point suivant est un point financier qui est simple une fois qu'on a compris. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est un vrai sujet au niveau de la CU, dans le sens où à l'origine avant 2019, chaque communauté de communes, Caux Estuaire, Criquetot l'Esneval et la CODAH avaient des coûts d'enlèvement des ordures ménagères qui étaient variables, selon les marchés qu'ils avaient.

Il y a un lissage depuis qui s'est mis en place et certain, dont la CODAH, tout le monde passe la délibération sur les 54 communes et certain se retrouvent avec des augmentations de la taxe d'ordures ménagères mais la Cerlangue, comme la plupart des communes de Caux Estuaire, on se retrouve.

Je ne vais pas cacher, j'ai passé un coup de téléphone, pour comprendre une délibération avec des AC négatives et positives, ce n'est quand même pas simple.

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Les AC de fonctionnement négatives que vous avez sur les délibérations, on voit un montant en haut à gauche : 2759,13€, c'était ce qu'on a payé pour l'exercice 2024.

Dans le cadre du lissage, montant provisoire 2025 AC de fonctionnement à zéro, donc on ne doit plus rien. La commune ne paye plus. Quelque part c'est de l'argent qu'on ne dépense pas.

Comme je vous l'ai dit, il y a des communes qui se retrouvent avec des montants à payer qui sont élevés. C'est le processus de lissage.

Après, vous avez les AC de fonctionnements positives, pour 2024, on voit zéro et à droite, on voit 156,62€.

Pour faire simple sur cette délibération, on va toucher 156,62€ alors qu'il y a d'autres communes qui se retrouvent avec des charges plus importantes à payer.

Le système d'harmonisation ne nous est pas défavorable. Après, ça ne garantit pas l'avenir, attention.

M. Rats : La TEOM ne vas pas augmenter. J'avais assisté à 4 réunions sur ce sujet-là. On a eu la chance d'avoir augmenté un petit peu quand on était Caux Estuaire, avant de passer Communauté Urbaine.

On avait pour ceux qui se souviennent, mis une augmentation qui n'était pas si importante mais l'augmentation de la TEOM. On était loin de ce qui allait se passer avec la Communauté Urbaine.

Aujourd'hui, ça permet de ne plus avancer d'argent donc ne pas imposer nos administrés et de récupérer 150€, même si 150€ c'est de la gnognote. N'empêche qu'on reste bien. Il y a des TEOM qui ont augmenté brutalement sur une partie de Criquetot.

M. Lair : parce qu'il n'en payait pas avant

Mr le Maire : les professionnels qui sont assujettis se retrouvent avec des montants très importants, voir faméliqueux.

On parle de la commune mais pour les particuliers, c'est 3 fois rien. En 2023, un taux à 9,28% et là ça passe à 9,2%, autant dire que pour les habitants.

En attendant, il faut délibérer comme les autres communes.

M. Rats : on est une des seules communes qui ne bouge pas

Mr le Maire : c'est un petit miracle, effectivement, ce n'est pas le sens de l'histoire

M. Rats : on avait travaillé dessus avant.

Par délibération du 5 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a validé la mise en place d'un régime harmonisé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Trois zones de perceptions ont été déterminées et un lissage des écarts de taux sur 4 ans a été voté pour converger progressivement vers un taux unique par zone en 2027.

Cette harmonisation conduit par ailleurs à adapter les attributions de compensations, afférentes à la compétence de gestion des déchets, les taux de TEOM intégrant le produit fiscal nécessaire à garantir l'équilibre du budget du cycle des déchets.

Ce dispositif revient à annuler les attributions de compensations en redonnant à la commune le montant qu'elle versait au budget principal de la Communauté urbaine, qui le reversait au budget du cycle des déchets.

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole propose de procéder à une révision libre suivant les modalités de la révision libre fixées au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du code général des impôts. Cette révision est lissée sur quatre années et de façon linéaire.

Cette révision libre des attributions de compensation nécessite une délibération de notre Conseil municipal concordante à celle adoptée lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024 (en pièce jointe).

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Actuellement, le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune est négatif à hauteur de 2 759,13 €. Avec cette révision de 2 915,75 €, l'attribution de compensation de fonctionnement deviendra positive de 156,62 € pour l'année 2025.

La révision de l'attribution de compensation de La Cerlangue se fait de la façon suivante :

AC de fonctionnement négatives	Montant de l'AC de fonctionnement 2024	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2025 (1/4)	Montant provisoire 2025 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	2 759,13 €	11 663,00 €	2 759,13 €	0,00 €

AC de fonctionnement positives	Montant de l'AC de fonctionnement 2024	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2025 (1/4)	Montant provisoire 2025 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	0,00 €	11 663,00 €	156,62 €	156,62 €

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget de l'exercice 2025 ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment le 1° du V de l'article 1609 nonies ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20230401 du 5 octobre 2023 instaurant un régime harmonisé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20240020 du 15 février 2024 révisant les montants des attributions de compensation de la compétence de gestion des déchets pour 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20240470 du 19 décembre 2024 communiquant le montant définitif 2024 et prévisionnel 2025 de l'attribution de compensation aux communes ;

VU le dernier rapport de la C.L.E.C.T. du 15 juin 2023 ;

CONSIDERANT

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole souhaite maintenir les équilibres budgétaires en corrigeant les attributions de compensations des communes issues de la CODAH et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire dans le cadre du vote de ces nouveaux taux harmonisés par zone,

- que la révision libre des attributions de compensation ne nécessite pas la convocation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

- que la révision libre des attributions de compensation nécessite que La Cerlangue délibère à la majorité simple sur le montant de l'attribution de compensation révisée suite à la délibération prise par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Il est proposé au Conseil municipal :

De décider de valider pour 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025, la modification de l'attribution de compensation 2025 afférente à la compétence gestion des déchets de La Cerlangue, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

AC de fonctionnement négatives	Montant de l'AC de fonctionnement 2024	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2025 (1/4)	Montant provisoire 2025 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	2 759,13 €	11 663,00 €	2 759,13 €	0,00 €

AC de fonctionnement positives	Montant de l'AC de fonctionnement 2024	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2025 (1/4)	Montant provisoire 2025 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	0,00 €	11 663,00 €	156,62 €	156,62 €

Imputation budgétaire

Exercice 2025

Budget principal

Sous-fonction :

Nature 739211 : Attribution de Compensation de fonctionnement

Dépense totale : - 2 759,13 €

Sous-fonction :

Nature 73211 : Attribution de Compensation de fonctionnement

Recette totale : + 156,62 €

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :..... 0

Abstention :..... 0

Pour : 15

6) b. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole : Demande de fonds de concours d'Investissement Le Havre Seine Métropole : travaux d'enrochement et aménagement paysager derrière le restaurant scolaire (06_2025)

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Mr le Maire : Les travaux ont été réalisés. Je vais vous donner les noms des 3 entreprises qui avaient été sollicitées sur cette affaire, vous me pardonnerez parce que les montants sont HT et ce que j'ai noté sont TTC.

L'entreprise Gosselin qui a fait les travaux : 5281,90 € HT et en TTC c'était 6338,28€.

Deux autres entreprises avaient été vues, l'entreprise Le Maitre pour 7860€ TTC et l'entreprise ASTEVA pour 6990€ TTC.

Les travaux sont réalisés et la délibération porte l'autorisation de solliciter le fonds de concours d'investissement de la CU pour les montants qui sont indiqués, 2640,95€.

Monsieur Le Maire expose qu'un affaissement du sol était présent depuis 2022, derrière le restaurant scolaire. Ce problème a été réglé par un enrochement.

Les travaux de sécurisation (enrochement et aménagement paysager) s'élèvent à 5281,90 € HT, 6338,28€TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier du Fonds de Concours d'investissement de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Entreprise GOSSELIN (Enrochement et aménagement paysager de cet espace)	5 281,90 €	Fonds de concours d'investissement – Le Havre Seine Métropole	2 640,95 €
		Commune de La Cerlangue - Financement sur fonds propres	2 640,95 €
TOTAL DEPENSES	5 281,90 €	TOTAL RECETTES	5 281,90 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- D'approuver le plan de financement exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours d'investissement de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

7) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Point retiré en début de séance.

8) Ressources Humaines – Création/suppression d'emplois et modification du tableau des effectifs – avancement de grade (07_2025)

Mr le Maire : point 8, RH, il y a des créations/suppressions d'emplois et modification du tableau des effectifs.

Ce qui est proposé au conseil municipal, c'est au 1^{er} mars 2025 :

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

- **La suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet ;
- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- **La suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet ;
- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet ;
- **La suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- **La suppression de 2** emplois d'Adjoint Territorial d'Animation, à temps non complet ;
- **La création de 2** emplois d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet.

Il vous est proposé d'adopter les modifications du tableau des emplois que je viens de lire, mais en date du 1^{er} mars 2025.

S'il n'y a pas de question.

Débats :

M. Rats : ça fait une masse budgétaire salariale bien plus importante ?

Mr Le Maire : pourquoi donc

Mr Rats : ça fait 5 augmentations d'un seul coup

Mr le Maire : bah ce n'est pas fini parce que je suis en train de régulariser les retards de NBI pour les agents d'environ 4 ans, si ça vous intéresse.

Un moment donné, les agents doivent être payés à leur juste salaire

Mr Rats : oui

Mr le Maire : d'accord. Quand vous receviez des propositions du Centre de Gestion, c'était votre choix de ne pas y donné suite.

M. Rats : on en a donné quelques-unes et de la protection santé en même temps.

M. Ibert : 4 ans de retard, un paquet de mise à jour

M. Rats : je suis persuadé que.....

M. Lair : je suis sûr que vous avez fait des blocages sur certaines personnes

Mme Chapelle : reprise de la phrase : « vous avez fait des blocages sur certaines personnes »

M. Ibert : il y a des mises à jour obligatoires au même titre que des obligations légales DUERP/ACFI

M. Lair : c'est moche

Mme Chapelle : bah expliquez vous

M. Lair : non non

Mme Chapelle : vous commencez, expliquez-vous

M. Lair : c'est vraiment très moche

Mme Chapelle : quand on lance une info comme ça, il faut l'étayer

M. Lair : vous l'aurez, vous l'aurez

Mme Chapelle : soit vous continuez votre conversation, soit vous ne dites rien parce que franchement à laisser des sous-entendus comme ça.

Il faut dire quand même que les entretiens professionnels avaient un an de retard, les entretiens ont été fait fin 2024 et les entretiens de 2023 n'ont pas été fait donc ça n'est pas normal non plus

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Ibert : ça fait du bien à beaucoup de salariés, ils sont plus contents de travailler avec cette équipe.

Mme Chapelle : il y a des personnes qui ont été longtemps bloquées, qui sont très méritants et ce n'est pas normal.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que 5 agents de la commune remplissent les conditions permettant de bénéficier d'un avancement de grade dans le même emploi.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origine et les créations des emplois correspondant au grade d'avancement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les lignes directrices de gestion,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal au 1^{er} mars 2025 :

- **La suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet ;
- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- **La suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet ;
- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet ;
- **La suppression** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- **La suppression de** 2 emplois d'Adjoint Territorial d'Animation, à temps non complet ;
- **La création de** 2 emplois d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du BP 2025 de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer :

Contre :..... 0

Abstention :..... 3

Pour : 12

Mr le Maire : point RH, par ailleurs, Mme Gauthier a fait valoir une demande de mutation fin décembre pour le 1^{er} février, dans une autre collectivité. Nous sommes le 6 donc Mme Gauthier travaille dans une autre collectivité, pour votre information.

M. Rats : vous avez une cagnotte de départ

Mr le Maire : je n'ai pas revu Mme Gauthier

Mme Souabe : elle a dit au revoir à personne, on ne l'a jamais revue

M. Rats : donc il n'y a pas de cagnotte. Elle n'en a pas fait assez pour la commune.

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Mr Ibert : vous pouvez en faire une, si vous le souhaitez

M. Rats : je voulais savoir pour pouvoir mettre un petit quelque chose

M. Ibert : elle a travaillé 16 ans avec vous

M. Rats : 16 ans, houlà

M. Ibert : je ne sais pas, ça fait longtemps qu'elle travaillait avec vous

M. Rats : oui mais pas 16 ans

M. Ibert : 8-9 ans

M. Rats : donc il n'y a pas de cagnotte, il n'y a rien

Mr le Maire : il y a eu des choses sur la fin d'année, tout ça

M. Rats : vous la laissez partir comme ça

Mr le Maire : dans le passé, il y a des agents qui ont quitté la commune que vous n'avez jamais remerciée

M. Rats : une seule

M. Ibert : elle a cherché ailleurs sans nous en informé, elle a trouvé, c'est un choix personnel

M. Rats : vous êtes arrivé à ce que vous vouliez

Mme Hauzay : ce n'est pas nous qui l'avons forcée à partir

M. Rats : vous ne l'avez pas forcée à partir. Vous êtes plusieurs autour de la table

Mme Hauzay / M. Blondel : c'est elle qui a demandé sa mutation

M. Rats : tais-toi

M. Blondel : faut arrêter

M. Rats : arrêter. Comme si elle n'en avait pas assez fait pour la commune.

Tour de table :

Mme Françoise CHAPELLE :

Commission finance/investissement/logement :

Il y a eu une réunion de la commission le 26 novembre 2024 que j'avais annoncé la dernière fois au Conseil municipal de décembre. L'enquête publique pour le Scot qui a duré du 4 novembre au 6 décembre a reçu 52 avis favorables et 2 non favorables pour l'ensemble des 54 communes donc l'arrêt du projet sera présenté au conseil communautaire du 3 avril 2025. Il y a eu une conférence qui a eu lieu le mercredi 29 janvier à Angerville l'Orcher, c'était la semaine dernière. Il y a eu un temps plénière qui a été consacré en début de séance avec la présentation des 3 OAP thématiques : nature et biodiversité, les Clos Masures et les projets de qualité et le calendrier de finalisation du PLUi a été rappelé. Ça avance normalement, le PLUi devrait être adopté pour 2026. Les présentations des principaux ajustements des pièces réglementaires ont été modifiés suite aux rencontres communales et la conférence des maires du 17 janvier donc ont été étudiés il y a eu un retour sur les clôtures, le score de biodiversité qui est l'outil de calcul pour la végétalisation des parcelles.

Le mercredi 5 février, cette semaine, Mr Kane MOULAYE est venu en mairie pour le dossier des cavités souterraines afin de répondre à nos questions sur les fiches et de comprendre le dossier qui nous avait été envoyé. Ce dossier a été reconstitué par la reprise du dossier INGETEC lors de l'élaboration du PLU en 2016 et des nouvelles fiches ont été ajoutées par rapport à des recherches au niveau des archives départementales de la Seine-Maritime. Ils se sont tenus sur des déclarations du département et donc ils ont inséré ces fiches-là dans

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

le dossier mais pour les indices, il n'y a pas les repères dont les coordonnées GPS. Nous avons fait remonter toutes les anomalies qu'il y avait sur ce dossier.

La commission va se réunir le jeudi 20 février à 17h30 pour travailler sur l'avancement du PLUi.

M. Lair : une question donc ça veut dire que les 20 fiches supplémentaires ne sont pas bloquées et sont validées

Mme Chapelle : on n'a rien validé pour l'instant parce qu'on a envoyé un tableau avec les fiches avec les anomalies

M. Lair : il y avait 20 fiches supplémentaires où

Mr le Maire : mais en fait ce qu'il faut savoir c'est que d'une part le dossier initial qui était donc INGETEC, dossier de l'époque qui peut être critiquable mais il y avait toutes ses annexes. Sur la relecture du document transmis par EXPLOR-E, 33 fiches qui étaient complètes avec les annexes, bah les annexes ont disparu dans le nouveau rapport donc on demande à EXPLOR-E déjà de reprendre cette copie sur ces annexes il y a un dossier qui est là complet et un dossier EXPLOR-E où les annexes ont disparus sachant qu'ils avaient eu tous les éléments. Les fiches qui étaient existantes complètes parce qu'une fiche en annexe ça sert pas à grand-chose et concernant les ajouts mais il est allez voir en commission donc il y a aussi des explications pour certaines choses où en fin de compte un exemple simple c'est une fiche sans coordonnées GPS mais ça sert à quoi et en fait il créait quand même un numéro d'indice sans que ça soit relié forcément à un adressage mais parce que pour le coup-là, il y a une annexe qui se balade qui n'est pas localisée mais qui est sur la commune et donc il faut une fiche sans rattachement géographique voilà des petites explications.

Commission Vie associative/fêtes et cérémonies

La commune de la Cerlangue a été retenue pour l'édition 2025 de Ciné toiles donc le samedi 26 juillet 2025. La commission a étudié la liste des films et j'ai proposé 3 choix au Grain à démodre, c'est l'association qui pilote le ciné toiles et le film retenu est « migration ».

La commune est retenue aussi pour le prochain festival Ad Hoc qui se déroulera du 1^{er} décembre au 3 décembre 2025.

La commission va se réunir lundi 17 février à 18h30 pour travailler sur le planning du premier semestre.

Au niveau des dates à retenir, il y a le lundi 31 mars de 14h00 à 16h00 dans la salle du Conseil de la mairie un atelier Vill'âge proposé par l'ADMR sur les escroqueries et les arnaques et le lundi 8 avril aux mêmes horaires de 14h00 à 16h00 dans la salle du Conseil sur la prévention et les chutes.

Mr le Maire : on peut avoir des permutations peut-être qui peuvent être différentes, on peut avoir des permutations mais chacun aura un rappel sur panneau Pocket et les courriers individuels personnalisés.

Mme Chrystèle SOUABE :

Nous avons signé le devis pour le renouvellement des 3 jeux à ressort qui étaient prévus près de la grande structure près de la salle de sport avec SEDI EQUIPEMENT, il y avait un petit scooter, une coccinelle, un bolide, le devis a été signé il y a quelques jours donc on attend de voir au niveau des délais.

Ensuite, nous avons reçu le conseil municipal des enfants à 2 reprises : le 18 décembre et hier matin donc mercredi 5 février donc beaucoup d'idées ont fusé dans ces 2 réunions et nous avons déjà donc retenu 2 pistes de travail :

- Autour de la communication, c'est-à-dire autour de leur rôle au sein de l'école c'est-à-dire le porte-parole de tous les enfants donc déjà en affichant un trombinoscope sein de l'école même pour être plus visibles de la part de tous les enfants puisque c'est vrai qu'il y a surtout des CM1-CM2 et aussi des CE2 mais ça concerne aussi les CP, CE1. Donc c'est pour que les enfants élus

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

puissent être un peu porte-parole comme un délégué pour les autres enfants s'il y a des questions à poser ou des idées qui puissent effectivement arriver.

- On voudrait aussi enfin une idée de créer une boîte à idées justement qui permettra de créer un lien entre leurs camarades et afin d'être au plus près des préoccupations des enfants. Les enfants pourront mettre des petits bulletins où parfois anonyme s'il le désire dans une boîte à idées et toutes les semaines ou tous les 15 jours il récupéreront ces petits bulletins et ça pourra donc alimenter les projets qu'on pourra faire pour l'école et la commune.
- la 2^{ème} piste était en fait au niveau du respect de l'environnement, les enfants c'est vrai qu'ils ont de même au niveau de la propreté dans le village et même au sein de l'école donc sensibiliser, s'engager à ne plus jeter les déchets par terre et aussi un sujet sensible aux propriétaires de chiens de ramasser donc les excréments que l'on retrouve de plus en plus sur les trottoirs, devant les entrées donc les premières idées étaient donc de création d'affiches plutôt humoristiques pour sensibiliser toutes les personnes à ce fléau en fin de compte, à créer aussi des petites vidéos qu'on pourra diffuser sur les réseaux sociaux avec les petites chansons enfin on a d'autres petites choses qui sont sorties hier qui étaient très amusantes donc et aussi pour aller plus loin, demander peut être l'installation dans la commune de distributeur de sacs canin qui en a pas encore et je pense que ce serait assez utile, indispensable de créer cela.

Mr le Maire : on verra dans le cours de l'année mais j'ai eu la proposition par Agnès CANAYER, sénatrice, éventuellement de venir participer à un conseil municipal des enfants donc il faudra voir en fonction des dispo des uns et des autres mais elle se proposait de venir voir le Conseil municipal des enfants voilà donc plutôt sympa.

M. Romain IBERT :

Commission Vivre ensemble et prévention

On a eu une commission Vivre ensemble et prévention la semaine dernière qui avait pour ordre du jour :

- Création d'un arrêt de bus couvert, Route de Saint Romain donc les choses sont en cours, on a demandé à la CU, au département, pour pouvoir budgéter ça pour l'exercice et puis faire des études de sol, en tout cas de stabilité, c'est en cours d'étude, pour pouvoir couvrir ces tarifs.
- On a vu aussi annoncé pour des demandes de prix des solutions de travaux sur les chemins communaux notamment 3 : Chemin de la vieille de posée, Saint-Jean-d 'Abbetot et Mare des Chaudières. Pour reprendre soit les accotements, soit refaire les chemins, soit dans leur totalité, soit dans des réparations ponctuelles donc on attend encore quelques devis pour avoir matière à faire les choix.
- On a aussi parlé dans l'extension de tout ce qui est réseau incendie et pour couvrir l'ensemble de notre commune, des créations à venir ou des conventions passées avec d'autres communes et des particuliers pour pouvoir couvrir des sites qui ne le seraient pas encore.
- Des aménagements de voirie, de type peinture, sur la Route de Tancarville notamment devant l'ensemble des Clos Corbeillers, Clos Normand et Clos des Lilas, voilà ce qui a été échangé lors de la dernière commission.

M. Jean-Paul BLONDEL :

Pour le local de santé, c'est dommage, il n'y a pas de laine de verre sur les doublages qui ont été faits, sur tous les murs extérieurs il n'y a pas de laine de verre, c'est dommage.

Les travaux n'ont pas été fait assez vite et donc on a une perte de location, c'est dommage parce qu'à l'heure actuelle on recherche des finances mais bon on ne peut pas louer parce que les travaux n'ont été faits, ça traîne, ça a trainé. Donc pour reprendre aujourd'hui mais bon ce n'est pas facile.

Après j'ai la famille de Madame LETHEUX qui remercie le conseil municipal lors de la visite à l'hôpital.

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Jean-Michel LAIR :

Juste par rapport à ce que vous avez dit dans le compte rendu du 12 décembre, M. Ibert, vous n'avez ni rencontré M. Debray, ni par téléphone, par rapport à la clôture.

M. Ibert : j'ai rencontré M. Debray (père) oui

M. Lair : mais pas M. Debray (fils), vous m'aviez dit que vous aviez rencontré Monsieur Debray.

M. Ibert : je vous ai dit M. Debray, effectivement.

M. Lair : j'aimerais savoir où ça en est la rue Saint-Jean des Essarts avec l'arrêt des cars que vous nous aviez beaucoup parlé là-dessus. Que ça serait fait, on n'a pas eu d'information par rapport à ça

M. le Maire : c'est une autre question

M. Lair : c'est toujours des bonnes questions.

Mr le Maire : ça dépend.

M. Lair : c'est toujours dans le même sens.

Mr le Maire : celle-là ça va. Les travaux ont été détaillés par la Communauté Urbaine, moi je les ai interpellés effectivement j'avais parlé que les travaux devaient se réaliser

M. Lair : vous étiez colère, que ce soit fait rapidement.

Mr le Maire : bon encore une interprétation libre de votre part mais non les travaux sont décalés, moi j'ai interpellé justement en disant mais attendez, vous nous aviez annoncé des travaux donc je leur ai écrit là-dessus et les travaux sont décalés au printemps mais maintenant je me méfie évidemment de la chose mais la question est bonne.

M. Lair : l'état de la Rue du Bocquetal qui a été refaites, il y a déjà beaucoup de détériorations, elle ne va pas tenir très longtemps je ne sais pas si ça vous satisfait si c'est ça comme ça, il y a déjà des nids de poule. Sur du macadam neuf, c'est un peu dommage.

M. Ibert : j'en ai vu d'autres dans la commune mais avec le gel

M. Lair : ce n'est pas dû au gel mais à la conception de la rue qui a été faite dans des conditions plutôt moyennes et sur cette même rue, il y a un danger potentiel avec de l'accumulation de terre sur la chaussée, ça a été gratté par les employés communaux mais il n'y a jamais eu de panneau de mis et il y a toujours autant de terre sur la route malheureusement avec la pluie il n'y a pas de signalisation, il y a déjà une voiture qui s'est mise dans la clôture, c'est un peu dommage.

M. Ibert : quelle hauteur

M. Lair : au niveau de la rue, au niveau du virage au niveau de M. Duneufgermain

M. Ibert : ça c'est le ruissellement du champ. Il faudrait peut-être le signaler parce que c'est quand même très dangereux

M. Ibert : il y a un travail qui est fait avec la CU, M. Beuvin, il va y avoir un aménagement sur le côté qui va permettre déjà, d'échapper l'eau quand il y a.....

M. Lair : on peut laisser 30 cm de terre sur la route tout de suite

M. Ibert : attendez les 30 cm de terre sont issus de l'eau qui stagne, qui vient du champ. C'est votre champ.

M. Lair : non ce n'est pas mon champ

M. Ibert : une haie bocagère ça réglerait le problème et un entretien régulier des merlons

M. Lair : ou une ligne téléphonique

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Ibert : en tout cas, l'eau qui stagne parce que la boue, elle est issue de leur stagnation, l'eau va partir

M. Lair : il serait nécessaire de mettre des panneaux parce que chaque fois qu'il pleut c'est hyper dangereux

M. Ibert : il pleut tout le temps en Normandie

M. Lair : non mais attendez il y a des gens qui ne connaissent pas les rues puis empruntent les rues mais déjà si....

Vous avez l'air de prendre ça à la légère, si une moto se casse la gueule là.

M. Ibert : je suis motard

M. Lair : Je n'aurais jamais laissé ça sans panneau au minimum, au minimum sans panneau, c'est vous, c'est votre choix mais voilà. Les employés communaux sont quand même venus gratter avec la caisse 3 points en marche arrière.

M. Ibert : j'y suis passé moi quand il y a eu l'inondation,

M. Lair : vous devriez repasser

M. Ibert : j'ai constaté ce qui se passe

M. Lair : un panneau déjà

M. Ibert : le panneau ça va faire que la pluie va être là

M. Lair : ça va

M. Ibert : on va gérer le problème

M. Lair : une autre information puisque ce n'est pas donné le comité des fêtes organise un loto le dimanche 9 décembre pour votre information c'est complet

M. Rats : 9 décembre

M. Lair : excusez-moi, 9 septembre

Mme Chapelle : ce n'est pas septembre mais février.

M. Lair : février, vous me perturbez en me regardant comme ça et un voyage au salon de l'agriculture le 1^{er} mars et il y a 2 cars et c'est complet, merci aux cerlanguais qui participent.

M. Michel RATS :

Il y a eu un miracle, j'ai reçu enfin le courrier qui a été envoyé par Bastien Perrot.

Mr le Maire : parfait

M. Rats : à la mairie, le 18 juillet 2024, je l'ai reçu hier donc je me dis alors ce n'est pas la poste, il n'y a pas de timbre. Mais s'il y a d'autre courrier qui ont été envoyé en mairie si je réponds aussi tardivement.

Mr le Maire : d'accord

M. Rats : merci de me l'avoir transmis je suis content ça me fait plaisir 8 mois pour avoir un courrier. J'espère qu'il n'y en a pas d'autre de bloquer.

Mr le Maire : pour des sujets de sécurité, il a fallu quelques années donc vous pouvez comparer un courrier avec le sujet Poitoux et d'autres, moi je veux bien

M. Rats : le père Poitoux ont l'a fait venir plus d'une fois, je veux bien

Mr le Maire : oui oui

M. Rats : c'est bien oui oui oui, mais je finirai par vraiment le départ de Mme Gauthier, je tiens à dire que j'ai honte pour vous, Mr Dehon

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Mr le Maire : alors ça faisait longtemps, ça me manquait.

M. Rats : mais j'ai tout le temps honte pour vous, mais là particulièrement quand même.

C'est quand même, c'était une femme remarquable qui a beaucoup travaillé pour la commune et de la laisser partir comme ça, comme un chien.

Mme Souabe : on ne l'a jamais revue, elle n'est jamais revenue vers nous

M. Rats : elle était en arrêt maladie, je crois

Mme Souabe : effectivement, on ne pouvait pas la contacter

M. Rats : la moindre des choses, c'est de faire quelque chose

Mme Souabe : Y a pas de souci, quelque chose, du genre, j'ai trouvé un autre poste

M. Rats : c'est tout pour moi

Mme Karine MOUTON-QUEVAL :

J'ai été contactée par une maman de Saint Jean d'Abbetot dont l'enfant est scolarisé à l'école de la Cerlangue et sa fille est en classe de CM1. Elle nous dit qu'elle rencontre des problèmes avec l'instituteur qui a semble-t-il des propos et des attitudes inappropriées pour un enseignant, elle nous dit que sa fille appréhende l'heure du cours dispensée par l'instituteur le lundi. Donc après plusieurs échanges écrits entre la maman et l'instituteur concerné les propos peuvent être pris comme une menace. La maman a décidé de faire parvenir un courrier, enfin un dossier complet à l'inspection académique pour relater les faits. Elle a également contacté la gendarmerie. A ce jour, elle a recueilli 5 autres témoignages de parents. Je lui ai conseillé de prendre contact avec Madame Souabe, ce qu'elle a fait.

Mme Souabe : tout à fait, j'ai reçu cette maman, 1 h en mairie et j'ai contacté l'inspecteur par mail. Le sujet est en cours

Mme Mouton-Queval : Qu'est-ce qu'on a l'intention de faire ?

Mme Souabe : Rien à faire parce que ce n'est pas de notre ressort puisque son supérieur hiérarchique c'est l'inspection académique. J'ai eu M. Van Rickstal par mail, on a effectivement échangé. J'ai reçu 2 parents d'élèves et je suis en contact avec cette maman. Nous avons mis à disposition, une salle communale pour qu'elle puisse être reçue avec les parents d'élèves, pour essayer de faire une médiation avec l'enseignant. Nous suivons le dossier.

Mme Mouton-Queval : il n'y a pas de souci mais je suis au courant, voilà ça marche.

Mme Patricia BRUMENT

Mme Sylvie DUMESNIL

M. Sébastien BIGOT

Mme Gaëlle HAUZAY

M. Tristan DUCREUX :

Mise à part les réunions du Parc des Boucles de la Seine, pour l'instant, j'ai participé à toutes les réunions. Je trouve que les réunions sont assez subjectives après. Par rapport à quand ce n'est pas le vote du budget, c'est la présentation du budget donc au final à chaque réunion enfin ça se ressemble, on est quasiment à chaque fois. Quand on ne parle pas d'un sujet, on revient sur celui d'avant et les actions mises en place au sein du parc, c'est pareil c'est, je trouve que c'est abstrait. Ça a le mérite d'exister mais c'est beaucoup de grands mots pour peut-être pour pas grand-chose. J'aimerais bien voir sur le terrain alors peut-être que je n'y suis pas depuis assez longtemps mais voir un peu ce qui est mis en place.

Procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

M. Rats : ça fait du bien de voir, un jeune comme vous, qui dise la même chose que ce que l'on dit depuis des années.

M. Ducreux : c'est mon ressenti

Mr le Maire : bah c'est effectivement voilà, ça n'a pas l'air de changer beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie.

Monsieur le Maire : pour information, le prochain conseil municipal aura lieu le 1^{er} avril pour le vote du budget et le 27 mars, ça sera la commission de finances.

Je déclare la séance du conseil municipal levée. (19h41)

Bonne soirée.